



À REMETTRE À LA MAIRIE POUR LE 01/07/2020

FICHE D'INSCRIPTION : Restaurant scolaire Garderie

ANNÉE 2020/2021

A compter :

de la rentrée (01/09/2020)

du

Noms et Prénoms des ENFANTS , par ordre alphabétique	Dates de naissance	Classes
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Jours de présence au restaurant scolaire Lundi Mardi Jeudi Vendredi

	Père	Mère
Nom et Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date et lieu de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de domicile ☎	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de portable 📞	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mail	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Profession	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et adresse de l'employeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Oui Non

Adresse de facturation :

N° d'allocataire : CAF – MSA – Autres :

PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À VENIR CHERCHER LE OU LES ENFANTS : (en plus des père et mère)

Nom/Prénom :

Lien de parenté :

☎/📞 :

Nom/Prénom :

Lien de parenté :



☎/📞 :



PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE : (en plus des père et mère)



Nom/Prénom :

Lien de parenté :

☎/📞 :

Nom/Prénom :
Lien de parenté :
 /  :


Nom/Prénom :
Lien de parenté :
 /  :

Nom/Prénom :
Lien de parenté :
 /  :

Renseignements médicaux :

→ Recommandations particulières des parents (allergie ...) **JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL**

Coordonnées du médecin traitant :

Nom et prénom :
 :

Autorisation de soins urgents :

Je soussigné(e) , autorise les services municipaux encadrant mon/mes enfant(s) à contacter les services d'urgence.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à prévenir la mairie de toute modification (changement d'adresse, situation familiale, problèmes de santé ...)

À Querrien, le :

Père : Mère :

Représentant Légal :

Merci de saisir dans le champ suivant vos nom et prénom précédés de la mention « Lu et Approuvé »)

Mme/M. :

Responsable(s) légal(aux) de(s) l'enfant(s) :

Certifie(nt) avoir pris connaissance et approuvé le présent règlement du restaurant scolaire et de la garderie, et s'engage(nt) à le respecter ainsi que les modifications qui peuvent lui être apportées par le gestionnaire.

DATE : SIGNATURE DU PÈRE, DE LA MÈRE OU DU REPRÉSENTANT LÉgal

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de QUERRIEN, dans le but d'assurer l'inscription de votre enfant au service de restauration scolaire ou de garderie et sa prise en charge dans les meilleures conditions possibles.

Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées aux personnes employées par la commune en responsabilité des enfants durant le temps de la restauration scolaire et de la garderie.

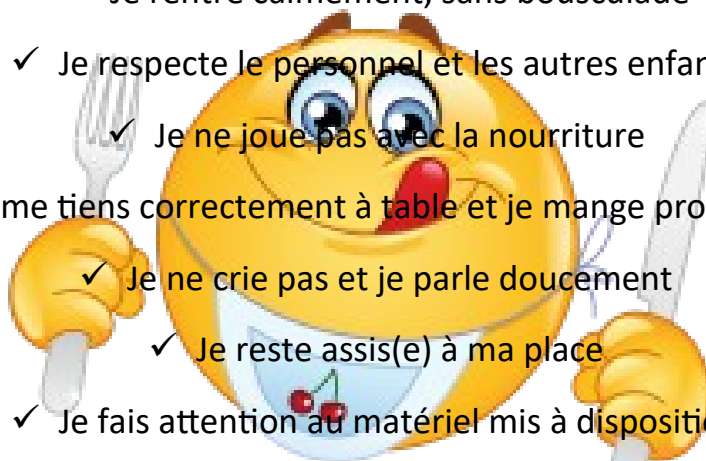
Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service d'accueil de la commune de Querrien 02.98.71.34.21, mail : mairie.querrien.finistere@wanadoo.fr.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL DE QUERRIEN

BIEN VIVRE LE TEMPS DU REPAS

- ✓ Je rentre calmement, sans bousculade
- ✓ Je respecte le personnel et les autres enfants
- ✓ Je ne joue pas avec la nourriture
- ✓ Je me tiens correctement à table et je mange proprement
- ✓ Je ne crie pas et je parle doucement
- ✓ Je reste assis(e) à ma place
- ✓ Je fais attention au matériel mis à disposition



Si je ne respecte pas ces règles, je sais que le personnel pourra signaler mon comportement à mes parents et à la mairie.

Nom(s) / prénom(s) du/des enfant(s) :

Date :

Signature(s) :



DOCUMENT À CONSERVER PAR LA FAMILLE

FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

1 – EMPLACEMENT : SALLE MULTIFONCTION **TÉL. : 02.98.71.40.63**
26, rue de Quimperlé 29310 QUERRIEN

2 – GESTIONNAIRE : MAIRIE DE QUERRIEN **TÉL. : 02.98.71.34.21**
7, place de l'Église 29310 QUERRIEN

3 – LE PERSONNEL : Le restaurant scolaire est un service de la mairie assuré par le personnel communal.

4 – INSCRIPTION : Les inscriptions sont établies à la mairie

5 – CHANGEMENT OU ABSENCE :

En cas d'ABSENCE ou de CHANGEMENT DE JOURS à la cantine, veuillez prévenir le restaurant scolaire, **la veille avant 10H30** au 02.98.71.40.63 (possibilité de laisser un message).

6 – PRIX DU REPAS ET FACTURATION : Le prix du repas est révisable annuellement au 1^{er} janvier de chaque année (tarifs ci-dessous valables jusqu'au 31/12/2020).

→ Enfant 2,90 € par jour → Adulte 5,65 € par jour

Les factures du restaurant scolaire et de la garderie sont établies chaque mois et payables à réception à :

✉ TRÉSORERIE DE QUIMPERLÉ 3, Rue du Pouligoudu CS 133 29391 – QUIMPERLÉ CEDEX

Il est possible de payer par prélèvement automatique. Pour cela, vous devez retirer un formulaire de demande de prélèvement en mairie et y déposer votre R.I.B.

Les factures de restaurant scolaire et de garderie inférieures à 15€ seront reportées lors de la facturation suivante.

7 – RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX :

Le restaurant scolaire est un lieu où chaque enfant doit respecter le matériel et les locaux, les autres enfants mais également le personnel, à qui il doit obéissance ; ce qui interdit toute impolitesse, insolence ou bagarre.

Tout manquement aux règles élémentaires de politesse, de bonne tenue, ainsi que tout acte d'indiscipline sera signalé aux familles par la responsable du restaurant scolaire. Il pourra faire l'objet d'une sanction appropriée, allant de la convocation devant monsieur le maire avec les parents, à l'exclusion temporaire du restaurant scolaire.



DOCUMENT À CONSERVER PAR LA FAMILLE

FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

LA FEUILLE DE PRÉSENCE EST REMPLIE À L'ARRIVÉE DES ENFANTS, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE PRÉVENIR À L'AVANCE DE SA PRÉSENCE SI L'ENFANT A ÉTÉ INSCRIT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE L'ANNÉE EN COURS.

1 – EMPLACEMENT : SALLE MULTIFONCTION
26, rue de Quimperlé 29310 QUERRIEN

TÉL. : 02.98.71.40.63

2 – GESTIONNAIRE : MAIRIE DE QUERRIEN
7, place de l'Eglise 29310 QUERRIEN

TÉL. : 02.98.71.34.21

3 – HORAIRES D'OUVERTURE : **MATIN** —> de 7h15 à 8h40 (LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI)
SOIR —> de 16h25 à 18h30 (LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI)

IMPORTANT : À **18h30**, tous les enfants doivent avoir rejoint leurs parents ou les personnes autorisées à venir les chercher. Il est impérativement demandé aux parents de **RESPECTER L'HORAIRE DE FERMETURE.**

4 – PERSONNEL :

La garderie est un service de la mairie, assuré par le personnel communal. L'encadrement est assuré sur toute la durée de l'ouverture par le personnel communal.

Des bénévoles assurent l'aide aux devoirs les lundis et jeudis de 17h à 18h.

5 – FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENTS : (à déposer à la mairie)

Il est demandé à chaque parent de remplir la fiche d'inscription sur laquelle figurent les coordonnées des parents, du médecin traitant et l'autorisation éventuelle de soins urgents. Les personnes autorisées à venir chercher le (ou les) enfant(s) doivent le faire en le précisant au personnel de la garderie et avec une autorisation écrite des parents.

6 – RESPONSABILITÉ-SÉCURITÉ :

—> **Le matin :** Les élèves de l'école sont accompagnés à pied par le personnel jusqu'au portail de l'école.

—> **L'après-midi :** Les enfants allant à la garderie sont accompagnés à pied par le personnel communal jusqu'à la GARDERIE.

7 – RESPECT DES PERSONNES :

La garderie est un lieu où chaque enfant doit respecter le matériel, les locaux, les autres enfants mais également le personnel, ce qui interdit toute impolitesse, insolence ou bagarres. Tout manquement aux règles élémentaires de politesse, ainsi que tout acte d'indiscipline sera signalé aux familles par la responsable de la garderie. Il pourra faire l'objet d'une sanction, allant de la convocation devant monsieur le maire avec les parents, à l'exclusion temporaire de la garderie.

8 – TARIFS : MATIN : **1,20€** SOIR : **1,45€** MATIN+SOIR : **2,50€** (tarifs valables jusqu'au 31/12/2020)

(par enfant et révisable par délibération du conseil municipal au 1^{er} janvier de chaque année)

Les factures du restaurant scolaire et de la garderie sont établies chaque mois et payables à réception à :

✉ TRÉSORERIE DE QUIMPERLÉ 3, Rue du Pouligoudu CS 133 29391 – QUIMPERLÉ CEDEX

Il est possible de payer par prélèvement automatique. Pour cela, vous devez retirer un formulaire de demande de prélèvement en mairie et y déposer votre R.I.B. Les factures de restaurant scolaire et de garderie inférieures à **15€** seront reportées lors de la facturation suivante.